



# Peyrolles-info

## 121

### Conseil municipal du 4 juin 2015

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Thierry Ponsin.

Excusé : Jean Paulin.

Pouvoir de Jean Paulin à François Abbou.

Secrétaire de séance : Thierry Ponsin.

La séance est ouverte à 17h

Le compte-rendu de la séance du 24 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

#### **1. FPIC - FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Le conseil de la Communauté de communes a décidé d'utiliser le "système de la répartition dérogatoire libre" qui doit être approuvé par ce conseil et par chaque conseil municipal. Il propose de redistribuer à chaque commune le surplus attribué par l'Etat en 2015 par rapport à 2014 détaillé dans un tableau de répartition présenté par le Maire d'où il ressort que Peyrolles recevra 507 €.

Accord unanime du conseil

#### **2. RÉPARTITION DES SIÈGES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Selon de nouvelles règles, le nombre total de sièges à la Communauté de communes peut être porté de 28 à 33. Les règles de répartition entraînent l'attribution d'un second siège aux communes de Lanuejols, Les Plantiers, Saint Sauveur Camprieu, Saumane et Soudorgues.

Accord unanime du conseil

### 3. ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DES RIVERAINS

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite des travaux réalisés sur le Chemin rural de l'Arénas, il serait souhaitable que le mode de participation des riverains aux travaux d'entretien alors mis en œuvre soit la règle générale pour tous les chemins ruraux de la commune. Il faut aussi clarifier le mode de répartition de la participation lorsque plusieurs propriétaires sont concernés.

La délibération établit le principe d'une répartition des frais (une fois déduites les taxes récupérables et les subventions) de 50% pour la commune et 50% pour les riverains ayant du foncier bâti. Si plusieurs riverains sont concernés, pour chaque tronçon, la participation aux frais afférents à ce tronçon est répartie à parts égales entre les riverains utilisateurs. Les riverains peuvent prendre l'initiative de travaux mais doivent obtenir l'accord du conseil.

Accord unanime du conseil

### 4. ACQUISITION DE TROIS CHEMINS PRIVÉS ET CLASSEMENT EN CHEMINS RURAUX

Il est proposé de procéder au classement de trois chemins privés en chemins ruraux si les propriétaires concernés acceptent de les abandonner à titre gracieux à la commune.

- *Chemin du Rieu* : de la fin du chemin communal C006 du Rieu jusqu'à la barrière de la citerne DFCI de la Baume ; desservant ainsi, La Baumette et La Baume.
- *Chemin des Fontanelles* : du chemin communal C005 de la Valmy jusqu'à l'intersection entre l'accès privé au Teissier et celui des Fontanelles ; desservant ainsi Les Fontanelles et Le Teissier.
- *Chemin de la Clède* pour lequel il faudrait choisir entre deux tracés :
  - du chemin communal C001 de Vallobscure jusqu'à la Clède, desservant ainsi La Clède,
  - de la route Départemental RD907, à la sortie du tunnel, en passant par le pont menant aux Abrits, jusqu'à La Clède, desservant ainsi Avignon, Le Rey (commune de St Jean du Gard), Les Abrits et La Clède.

Suite au rendez-vous avec Maître Salindres, notaire, portant conseils sur la procédure de mise en œuvre de ce projet, il est proposé :

- de demander aux services de Publicité Foncière de la DGFP, l'historique de propriété de toutes les parcelles concernées ;
- afin de réaliser ce projet à moindre frais, de faire signer une promesse d'abandon à chaque propriétaire actuel, pour les assiettes des chemins concernées ;
- de faire cadastrer ces chemins, s'ils ne le sont pas déjà, par un géomètre, afin de leur attribuer une surface et un numéro de parcelle ;
- d'établir des actes administratifs pour l'acquisition de ces chemins et régler les frais d'enregistrement.
- que les frais liés à ces acquisitions (notaire, géomètre, cadastre...), devront être payés par la mairie,
- d'autoriser le maire à signer tout acte afférent à ces acquisitions.

Accord du conseil par 6 voix pour et une abstention

## 5. RATTACHEMENT DES DÉPENSES DE PEINTURE AU PROGRAMME DE CHANGEMENT DES HUISSERIES

Le maire propose que la commune prenne à sa charge l'achat de la peinture nécessaire à la remise en état des cadres suite au changement des huisseries des logements communaux et, avec leur accord, de confier cette peinture aux locataires qui la mettront en œuvre. Ces dépenses, même de faible montant, seront rattachées au programme de changement des huisseries des bâtiments communaux

Accord unanime du conseil

### **Questions diverses :**

- *Il faudra délibérer au prochain conseil sur la mise en œuvre opérationnelle de la charte avec le Parc National des Cévennes.*
- *Au temple, il faut ajouter une petite gouttière au-dessus de la porte de la sacristie.*
- *Le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard déploie sur le Département des bornes de recharge pour les véhicules électriques avec une participation : pour l'investissement (500€) et pour le fonctionnement (200€ annuels). Le Conseil Municipal soutient cette initiative mais ne pense pas qu'une borne soit utile sur la commune actuellement.*
- *Le FDE (Fonds départemental d'équipement <http://www.gard.fr/au-quotidien/votre-commune/aides-aux-communes.html>) dispose cette année d'un fonds de 7 millions d'Euros, peut-être pour la dernière fois... Il faudra faire une demande en septembre, par exemple pour aider notre programme de chemins ruraux.*
- *De nouveaux documents sont disponibles en mairie ou en téléchargement sur notre site (<http://peyrolles.fr/documents/>) :*
  - *Le Pacte pastoral intercommunal adopté par la Communauté de communes le 13 mai ;*
  - *Le bilan du SPANC (Service public d'assainissement non-collectif) pour 2014 ;*
  - *Le guide pratique du tri des déchets du SYMTOMA (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées).*
- *Dans le cadre des travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment de « La Planque » (changement des fenêtres en double vitrage) LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON nous a alloué une subvention pour la réhabilitation de 2 logements sociaux, d'un montant de 2 000 € par logement social (soit 4 000 €) sur un montant total de travaux de 19 184 € TTC,*
- *Le conseil soutient la commune de l'Estréchure dont l'école devrait être fermée à la prochaine rentrée*



La séance est levée à 19h .